ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 19268

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la dissolution du Groupe d'intérêt public EPRA. C'est le gouvernement Bérégovoy qui avait mis en place cet outil au service de l'État dans sa mise en œuvre de sa politique de la ville, dans la ligne des orientations sans cesse affinées, dont les valeurs ont été portées successivement par le FAS, le FASILD et l'ACSE. Le choix de dissoudre l'EPRA traduit la décision prise sous le gouvernement précédent de tourner le dos à une politique de la ville. Un tel choix s'oppose à vingt ans d'une longue et fructueuse collaboration instaurée entre les radios associatives, le FAS, le FASILD et aujourd'hui l'ACSE. Vingt ans d'échanges qui ont construit et développé un outil dédié à l'expression des populations des quartiers populaires, des acteurs de la politique de la ville et de l'intégration, de ces milliers d'associations, d'artistes, de sportifs, syndicalistes et politiques privés de parole sur les médias publics et commerciaux. Un outil ayant élaboré une bibliothèque sonore dont la richesse et l'intérêt historique n'ont pas d'équivalent. Prorogé pour un an, le GIP doit être dissous au 30 juin 2013. Il lui demande s'il compte revenir sur cette décision.

Texte de la réponse

Le Gouvernement porte une attention toute particulière à la politique d'échange et de diffusion de programmes radiophoniques, depuis la création du groupement d'intérêt public Échanges et productions radiophoniques (EPRA). Le ministère de la culture et de la communication s'est d'ailleurs tout particulièrement investi dans le projet de numérisation des archives de l'EPRA. Il connaît, par ailleurs, le fort attachement des radios associatives à cet outil qui achète des émissions produites par les radios adhérentes qui les diffusent sur l'ensemble du territoire national. Cette mutualisation permet d'enrichir les grilles des radios avec des programmes de qualité sur des thématiques chères au ministère, telles que la politique de la ville, l'immigration, le dialogue interculturel, l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations. Pourtant, aujourd'hui les missions de l'EPRA sont compromises en raison d'importantes difficultés financières du fait que son principal financeur, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé), ait recentré son action sur d'autres interventions prioritaires au titre de la politique de la ville. En l'absence d'autres sources de financement, la dissolution du GIP EPRA a été envisagée. Toutefois, l'assemblée générale du GIP a adopté le 21 décembre 2012 une délibération portant renouvellement du groupement jusqu'au 31 décembre 2013, afin de permettre un examen attentif de la situation des agents qu'il emploie et de la résolution d'autres problèmes tels que celui des archives radiophoniques au cas où la structure ne pourrait être maintenue. En parallèle, une mission a été confiée à Monsieur Jérôme Bouvier, par ailleurs médiateur de Radio-France, sur l'évolution du soutien public aux radios associatives qui mènent des actions en faveur des quartiers de la politique de la ville et de l'intégration, la constitution et l'organisation d'une mise en réseau de ces radios et la gestion des archives radiophoniques de l'EPRA. Une nouvelle assemblée générale se tiendra le 30 juin 2013 au plus tard pour se prononcer sur le rapport issu de cette réflexion.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE19268

Auteur : M. Jean-Jacques Candelier
Circonscription : Nord (16e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 19268
Rubrique : Audiovisuel et communication
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 février 2013, page 2038
Réponse publiée au JO le : 9 avril 2013, page 3845